



## **Postulat - 24\_POS\_48 - Romain Pilloud et consorts - Stoppons l'hémorragie postale avant le point de non-retour**

### Texte déposé :

La Poste a annoncé mercredi 29 mai la fermeture de quelque 170 filiales. Une décision qui impactera la population ainsi que le personnel du géant jaune. Le mardi 29 octobre, la Poste a publié la liste des 19 filiales concernées dans le Canton de Vaud, menacées d'être fermées ou transformées en filiales en partenariat. Il est important de rappeler la liste des offices concernés :

**Apples, Aubonne, Bière, Chernex, Crissier 1, Cully, Forel, Granges-près-Marnand, l'Isle, La Sarraz, Lausanne 1 Dépôt, Le Pont, Les Diablerets, Lucens, Lully, Mézières, St-Cergue, St-Prex, Thierrens.**

Lieu de service public, lieu social, les offices et filiales de la Poste sont essentiels à la vie des villages et des quartiers. La Poste remplit ainsi une mission de service public essentiel. Malheureusement, ces dernières années, la Poste n'a jamais cessé de réduire les horaires des offices, supprimer des offices postaux ou les transformer en filiales en partenariat.

En outre, l'ordonnance sur la Poste indique notamment que *“le réseau d'offices de poste et d'agences postales doit être conçu de telle sorte que 90 % de la population résidante permanente d'un canton puisse accéder à un office de poste ou à une agence postale, à pied ou par les transports publics, en 20 minutes. Si la Poste propose un service à domicile, l'accessibilité doit être assurée en 30 minutes pour les ménages concernés”*.

Dans le contexte actuel, le plan de démantèlement de la Poste a plusieurs conséquences pour le Canton de Vaud, son économie et sa population :

1. **La transformation des offices postaux de « filiales en partenariat » nécessite avant tout de trouver un acteur économique d'accord de reprendre une partie de l'activité postale.** Or, si certains acteurs peuvent y trouver leur compte, beaucoup critiquent les conditions de partenariat imposées par la Poste, qui sont trop contraignantes ou peu valorisées

financièrement. Dans ce sens, l'intérêt pour les entreprises de reprendre une filiale en partenariat est très variable, et souvent très limitée. Le risque est donc que la Poste ne trouve pas de partenariat et qu'elle ferme un lieu de contact physique.

2. **La transformation en filiales en partenariat ou leur fermeture définitive est la conséquence de coupes de prestations par le passé** : la Poste a parfois commencé par réduire les horaires d'ouverture des offices, ce qui a entraîné une baisse du nombre de client·es, ce qui in fine encourage la Poste à accélérer la fermeture de certains offices.
3. **La transformation en filiales en partenariat ne permet pas d'assurer une pérennité du service public**. Si l'entreprise renonce à l'activité ou fait faillite, il y a un réel risque de voir le service postal physique disparaître à son tour.
4. **A certains endroits, la fin d'un office postal pourrait aussi impliquer la fin d'autres services, notamment ceux dédiés aux entreprises** (case postale, guichet spécifique, gestion du courrier et des colis), qui seront des contraintes lourdes pour les TPE et les PME.
5. **La perte d'emplois est quasi certaine**, car même si la Poste propose des solutions de remplacement pour le personnel travaillant aujourd'hui dans les filiales, il va de soi que certaines propositions ne seront pas compatibles avec chaque travailleur·euse, qui n'auront plus qu'à choisir entre délocalisation de leur emploi ou départ. A ce titre les conditions offertes au partenaire sont bien moins bonnes que les conditions de travail de la Poste, et la protection de leur conditions de travail, hors CTT, sont bien moins bonnes.
6. **Cela marque également une perte de prestations**. Les filiales partenaires ne peuvent assurer pleinement les services aux entreprises, ni même l'entier du service à la clientèle du service postal. La question de la confidentialité notamment est souvent soulevée par les usager·ères des filiales partenaires.

Aujourd'hui, personne n'affirme que la Poste ne doit pas évoluer. Les dépositaires du présent postulat sont conscient·es de l'évolution du service public, de la numérisation, de la disparition progressive du courrier, et de la nécessaire modernisation de la Poste. Mais, contrairement à ce que dit le Président du Conseil d'administration de La Poste, celle-ci joue toujours et doit jouer un rôle social. Le rôle du service public est aussi le service AU public. Accompagner les gens vers la numérisation pourrait faire partie de ce rôle, aider la population dans certaines démarches liées à des QR-Facture ou d'autres prestations également. S'il y a un risque de disparition de guichets, c'est aussi une conséquence négative pour les entreprises et donc l'économie vaudoise. Tous ces éléments ne sauraient être remplacés par un service à domicile ou par des entreprises partenaires.

Dans ces conditions, sans l'intervention des communes et respectivement du Canton de Vaud, la dégradation d'un service à la population semble malheureusement actée, après plusieurs années de combat menés par de nombreux villages, de nombreuses villes et les citoyen·nes de notre Canton.

**Le postulat demande donc au Conseil d'Etat d'analyser, respectivement d'envisager de mettre en place une stratégie de préservation des offices postaux et des prestations postales, si besoin en collaboration avec les acteur·trices concerné·es : communes touchées, organisations syndicales, milieux économiques, etc.**

Cette stratégie permettrait d'avoir une vue d'ensemble précise sur les conséquences et les risques de la transformation d'offices en « filiales en partenariat » :

- pour les communes
- pour les TPE, les PME et les grandes entreprises
- pour la qualité du service public
- sur le risque de fermetures définitives
- sur l'emploi

...et d'identifier des solutions afin d'empêcher une dégradation de la situation pour tous les publics concernés. Cette stratégie permettrait également de défendre un certain point de vue sur le service public postal face à la stratégie de démantèlement de la Poste, qui ne fait que s'accélérer mais dont les conséquences sont vécues depuis de nombreuses années. Si des communes envisagent de reprendre une partie de l'activité postale via leur administration communale, la stratégie peut inclure une réflexion sur le soutien du Canton aux communes. Enfin, alors que le Canton vient de communiquer le 30.10.24 sur le lancement du projet pilote de guichet de proximité et l'importance de renforcer la proximité entre l'administration et les administré·es, il serait intéressant de savoir si des synergies peuvent être trouvées avec les offices postaux pour y proposer des prestations publiques.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alberto Mocchi (VER)
2. Alexandre Rydlo (SOC)
3. Alice Genoud (VER)
4. Amélie Cherbuin (SOC)
5. Carine Carvalho (SOC)
6. Cédric Echenard (SOC)
7. Cédric Roten (SOC)
8. Cendrine Cachemaille (SOC)
9. Denis Corboz (SOC)
10. Eliane Desarzens (SOC)
11. Elodie Lopez (EP)
12. Felix Stürner (VER)
13. Géraldine Dubuis (VER)
14. Hadrien Buclin (EP)
15. Jean-Claude Favre (V'L)
16. Joëlle Minacci (EP)
17. Julien Eggenberger (SOC)
18. Laure Jatton (SOC)
19. Laurence Cretegnny (PLR)
20. Laurent Balsiger (SOC)
21. Marc Vuilleumier (EP)
22. Martine Gerber (VER)
23. Monique Ryf (SOC)

24. Muriel Thalmann (SOC)
25. Nathalie Jaccard (VER)
26. Nathalie Vez (VER)
27. Oleg Gafner (VER)
28. Olivier Gfeller (SOC)
29. Oriane Sarrasin (SOC)
30. Oscar Cherbuin (V'L)
31. Patricia Spack Isenrich (SOC)
32. Pierre Dessemontet (SOC)
33. Sandra Pasquier (SOC)
34. Sébastien Cala (SOC)
35. Sébastien Kessler (SOC)
36. Sylvie Pittet Blanchette (SOC)
37. Sylvie Podio (VER)
38. Thanh-My Tran-Nhu (SOC)
39. Théophile Schenker (VER)
40. Valérie Zonca (VER)
41. Vincent Jaques (SOC)
42. Vincent Keller (EP)
43. Yannick Maury (VER)
44. Yves Paccaud (SOC)